



EXAMEN PROFESSIONNEL DE BIBLIOTHÉCAIRE PRINCIPAL SESSION 2024

I – Examen professionnel de bibliothécaire principal

A – Calendrier

Période d'inscription	Du 9 janvier au 22 février 2024
Période de retrait des dossiers	Du 9 janvier au 14 février 2024
Date limite de retour des dossiers	Le 22 février 2024
Epreuve d'admissibilité (examen du dossier individuel des candidats)	Du 3 au 4 juin 2024
Réunion de jury d'admissibilité	Le 4 juin 2024
Epreuve orale d'admission	Du 17 au 19 juin 2024
Réunion de jury d'admission	Le 19 juin 2024 (à l'issue des entretiens)

B – Inscriptions

Cet examen professionnel est ouvert aux bibliothécaires justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau ET ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade de bibliothécaire.

Néanmoins, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.

Ainsi, les candidats qui, au 1^{er} janvier 2025, justifiaient de 2 années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau, et avaient 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade de bibliothécaire, ont été autorisés à participer à cet examen.

74 candidats se sont préinscrits à cet examen entre le 9 janvier et le 22 février 2024.

Sur les 51 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 3 n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas l'une des conditions d'inscription.

Aucun candidat n'a souhaité annuler son inscription.

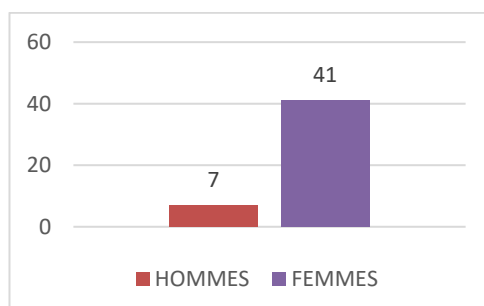
48 candidats ont ainsi été admis à concourir à cet examen professionnel.

II – Candidats admis à concourir

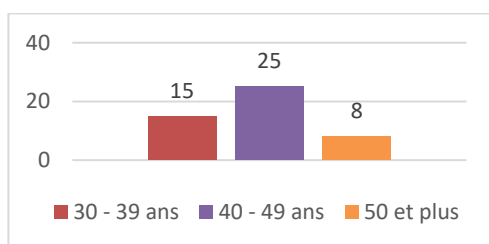
A - Origine géographique

Région	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Bretagne	6	17 candidats Soit 35,4 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	6	
Normandie	5	
Hors Grand Ouest	31	Soit 64,6 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes

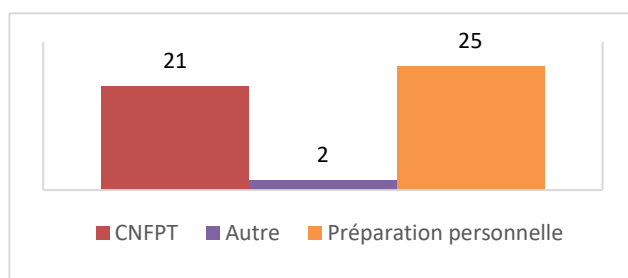


C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 44 ans.

D – Préparation des candidats à l'examen



III – Epreuve d'admissibilité (examen par le jury du dossier individuel des candidats)

A - Déroulement

L'examen du dossier individuel des 48 candidats admis à concourir, par le jury, s'est déroulé les 3 et 4 juin 2024 au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, à Thorigné-Fouillard.

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de cette épreuve d'admissibilité est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr.
L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant : **Examen du dossier du candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade de bibliothécaire principal. (coefficient 1)**

Le dossier individuel constitué par le candidat est établi conformément au modèle type figurant à l'annexe I du décret n°2019-847 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal. Il comprend :

- Une présentation de sa formation initiale, de sa formation statutaire, de sa formation professionnelle tout au long de la vie et de son niveau de qualification ;
- Une présentation de son parcours professionnel ;
- Une présentation des acquis de son expérience professionnelle, de ses aptitudes et de sa motivation en matière de conduite de projets culturels et d'encadrement (2 pages maximum) ;
- Un rapport présentant une réalisation professionnelle de son choix (2 pages maximum).

Ce dossier fourni par le candidat avant le délai de clôture des inscriptions, donne lieu à l'attribution d'une note sur 20. Il convient donc d'apporter le plus grand soin à sa constitution.

Cette unique épreuve d'admissibilité est dotée d'un coefficient 1. Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Résultats de cette épreuve :

Nombre de dossiers examinés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
48	12,59	19 / 20	6,50 / 20	0

11 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, représentant 23 % des dossiers examinés.

Observations générales du jury :

Le jury observe un bon niveau général des dossiers présentés dont certains sont excellents. Les moins convaincants sont ceux, entre autres, qui traduisent une expérience professionnelle encore trop juste qui sera complétée et n'empêchera en aucun cas les candidats non admissibles de se représenter et de réussir l'examen à une session ultérieure !

Toutefois, le jury souhaite formuler quelques remarques et conseils :

- Certains dossiers ont été rejetés du fait d'un manque évident de préparation.
- Pour d'autres : attention à la rédaction « catalogue », aux énumérations qui donnent au dossier un caractère narratif, manquant de facto d'analyse et de prise de recul. Les parcours retracés sont en fait des CV rédigés, non problématisés !
- Respecter le formalisme demandé : celui-ci est attendu car il induit le travail rédactionnel et la stratégie du candidat dans les choix à opérer permettant de valoriser au mieux son parcours et ses expériences.
- La réalisation professionnelle n'est pas non plus un rapport d'activité du service : les candidats doivent expliciter clairement la part qui leur est incombée ou celle qui leur a été incombée. Eviter ainsi l'utilisation du « on » qui brouille cette répartition afin de réussir à identifier les compétences et actions personnelles de celles réalisées par le collectif.
- Veiller également à la cohérence entre la formation, la parcours et la réalisation présentée. Ne pas être exhaustif mais sélectif dans ce parcours de formation.
- Rester neutre dans l'approche RH de votre service (les problèmes organisationnels, le management peuvent bien entendu être abordés et bien au contraire, mais de façon constructive) !
- Ne pas hésiter à introduire des données chiffrées, des données et des considérations RH.
- Ne pas oublier le public (et surtout ne pas réduire le public des bibliothèques aux seuls emprunteurs).et le sens / la finalité des projets qui lui sont destinés.
- Porter un soin particulier à la syntaxe, à l'orthographe, les candidats ayant tout le temps nécessaire pour se relire !

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné le résultat d'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Examen professionnel
Nombre de dossiers étudiés par le jury	48
Meilleure moyenne / 20	19 / 20
Nombre de candidats ayant une moyenne = ou > à 10 sur 20	37

Décision du jury	Seuil	Nombre d'admissibles
	12 / 20	28

IV - Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, les 17, 18 et 19 juin 2024.

A - Déroulement

Sur les 28 candidats admissibles convoqués, 25 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 10,7 %.

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux attachés principaux de conservation du patrimoine.

Cet entretien commence par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :

- son expertise technique ;
- ses aptitudes et sa motivation en matière de conduite de projets culturels et d'encadrement ;
- sa connaissance des collectivités territoriales et de leur action en matière de culture.

Durée de l'entretien : 35 minutes dont 25 minutes d'échange (coefficient 2).

B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
25	14,86	20 / 20	8 / 20	0

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Retour général de l'ensemble des membres du jury : **un très bon niveau des prestations !**

Certains candidats ont même excellé et le jury n'a pas hésité à mettre les notes en conséquence, traduisant ainsi leurs très belles prestations et parcours ! ces derniers pourraient prétendre et se projeter sur le cadre d'emplois des Conservateurs ! Bravo à eux !

La sélection à l'admissibilité a été confortée par le pourcentage fort de réussite !

Quelques observations et conseils toutefois :

- Même si le candidat est tenté d'apprendre son exposé « par cœur », il faut réussir toutefois à ne pas en faire « une récitation » lors de l'entretien ! s'approprier son exposé le rendra beaucoup plus naturel et dynamique ! Attention à ceux qui sont également trop normés par la formation du CNFPT. Faire preuve d'originalité et de créativité dans cette présentation n'est pas en opposition avec la nécessaire structuration de la pensée, loin de là !
- Certains candidats se sont aussi appuyés sur « leurs valeurs » et non pas sur leurs seules compétences, ce qui a été apprécié par le jury !
- Le récit ne doit pas nécessairement être chronologique mais doit néanmoins démontrer l'évolution professionnelle du candidat.
- Dans les questions et échanges, les candidats doivent faire preuve de recul et de prise de hauteur en réussissant à se détacher de leur quotidien et du seul développement de leur fiche de poste actuel. La hiérarchisation des prestations se fait également bien entendu sur la capacité du candidat à réfléchir et à traduire le cheminement de la pensée sur les situations fictives proposées en entretien.
- La posture professionnelle est de mise !

C - Candidats admis

Le jury, après avoir procédé à la notation de l'épreuve d'admission, a examiné l'ensemble des notes obtenues par les candidats et a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

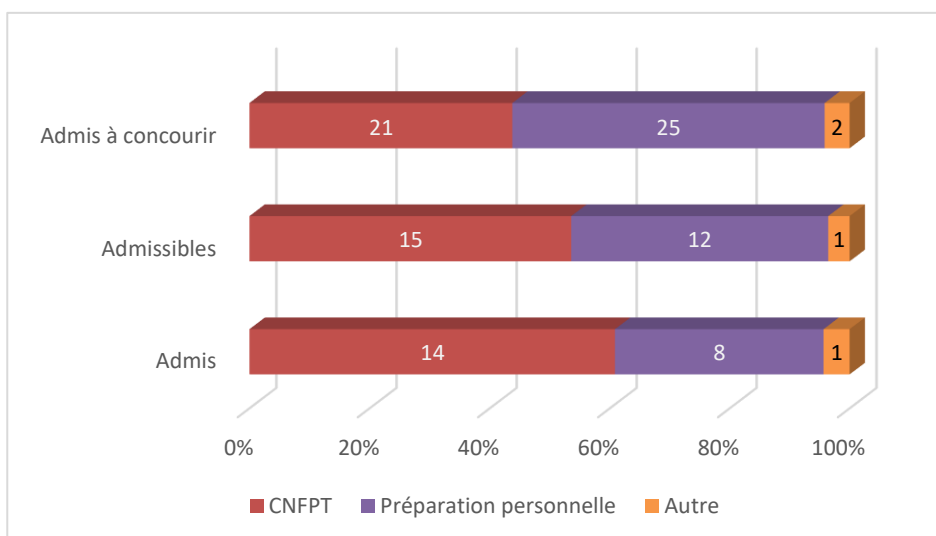
	Examen professionnel	
Nombre de dossiers étudiés par le jury	25	
Meilleure moyenne / 20	14,80 / 20	
Nombre de candidats ayant une moyenne = ou > à 10 sur 20	25	

Décision du jury	Seuil	Nombre d'admis
	12 / 20	23

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 23 candidats admis :

- 8 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 34,8 %,
- 14 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 60,2 %,
- 1 a déclaré avoir suivi une formation « autre » : 5 %



Les 23 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 48 % de niveau I (bac + 5),
- 39 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 0 % de niveau III (bac + 2),
- 13 % de niveau IV (bac),

V - Analyse et conclusion

Les membres du jury souhaitent souligner leur satisfaction quant au bon niveau des candidats lors des entretiens : certaines prestations ont été excellentes et ils auraient continué, avec grand plaisir, à échanger avec ces candidats ! Cela a conforté les décisions prises à l'admissibilité.

Analyser son parcours professionnel, prendre du recul quant aux missions actuelles pour en faire ressortir les compétences acquises, sera gage d'un dossier bien construit !

Le jury attendait bien entendu des candidats des connaissances techniques exigées par les missions du cadre d'emplois, une bonne connaissance de l'environnement territorial et des aptitudes à l'encadrement supérieur.

En dehors de quelques situations, les candidats ont bien préparé les épreuves.

Félicitations aux admis de cet examen !

Fait à Thorigné-Fouillard, le 7 août 2024

Cathy PESTY

Présidente du jury

Conservatrice territoriale en chef du
patrimoine et des bibliothèques

Seine Normandie Agglomération (27)